



AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE SCOLAIRE

Commission scolaire de la Côte-du-Sud Scrutin du 2014-11-02

Avis public est, par la présente, donné aux électeurs de la commission scolaire par monsieur Louis-Philippe Carrier (président d'élection), que :

1. la liste électorale de la commission scolaire a été déposée au siège social de la commission scolaire le : 2014-08-26

2. la liste électorale de ces circonscriptions fera l'objet d'une révision :

Circonscription électorale 1

Comprend les municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Malachie

Circonscription électorale 2

Comprend les municipalités de Saint-Anselme, Honfleur, Saint-Nérée-de-Bellechasse et Saint-Lazare-de-Bellechasse

Circonscription électorale 5

Comprend les municipalités de Saint-Léon-de-Standon, Saint-Nazaire-de-Dorchester, Saint-Damien-de-Buckland, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Saint-Philémon et Armagh

Circonscription électorale 11

Comprend les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert et Saint-Damase-de-L'Islet

Circonscription électorale 12

Comprend les municipalités de Tourville, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Adalbert, Saint-Pamphile et Saint-Omer.

3. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation et de correction, incluant les avis écrits de choix ou de révocation de choix d'exercer son droit de vote dans une commission scolaire anglophone, peuvent être présentées devant les personnes désignées à cette fin ou devant la commission de révision (bureau du président d'élection scolaire).

3.1 Adresse et horaires des personnes désignées selon les circonscriptions électorales

Circonscription électorale 1

École primaire Morissette
60, rue de la Fabrique
Sainte-Claire, G0R 2V0
Horaire : 2014-10-10 de 10 h à 13 h
2014-10-14 de 19 h à 22 h

Circonscription électorale 2

École primaire du Tremplin
118, rue de la Fabrique
Saint-Lazare, G0R 3J0
Horaire : 2014-10-10 de 10 h à 13 h
2014-10-14 de 19 h à 22 h

Circonscription électorale 5

École primaire des Rayons-de-Soleil
75, route Saint-Gérard
Saint-Damien, G0R 2Y0
Horaire : 2014-10-09 de 10 h à 13 h
2014-10-14 de 19 h à 22 h

Circonscription électorale 11

École primaire Saint-Jean
5, Place de l'Église
Saint-Jean-Port-Joli, G0R 3G0
Horaire : 2014-10-10 de 10 h à 13 h
2014-10-14 de 19 h à 22 h

Circonscription électorale 12

École primaire Saint-Joseph
58, rue du Collège
Saint-Pamphile, G0R 3X0
Horaire : 2014-10-10 de 10 h à 13 h
2014-10-14 de 19 h à 22 h

3.2 Commission de révision

Bureau du président d'élection

157, rue Saint-Louis (local 214)
Montmagny, G5V 4N3
Horaire : Du 2014-10-08 au 2014-10-10 de 8 h 30 à 16 h 30
2014-10-14 de 8 h 30 à 16 h 30 et de 19 h à 22 h

4. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes : toute personne qui, le jour du scrutin :

- est majeure;
- est de citoyenneté canadienne;
- est domiciliée sur le territoire de la commission scolaire et, qui depuis au moins six mois, au Québec;
- n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse en matière électorale ou référendaire

Et :

- à un enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile

Ou

- n'a pas d'enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile. L'électeur qui remplit cette dernière condition a le droit de choisir d'être inscrit sur la liste électorale de la commission scolaire anglophone ou de révoquer ce choix.

5. Lors d'une demande d'inscription, l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents doivent être présentés : l'un mentionnant le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le président d'élection, monsieur Louis-Philippe Carrier au 418 248-1001 poste 8422.

Donné à Montmagny, le 2014-09-29

Louis-Philippe Carrier (président d'élection)